



DEPARTEMENT DES ALPES DE
HAUTE PROVENCE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CHAUDON-NORANTE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre mai, le Conseil Municipal de la Commune de Chaudon-Norante dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 00 à la Mairie, lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Evelyne RALL, Maire.

Date de la convocation : 17 mai 2024

Présents : Madame RALL, Monsieur CALAMUSO, Madame LAZARIN, Monsieur MISTRAL, Monsieur MONBAILLY, Monsieur DODRUMEZ, Monsieur RISOLI, Monsieur FLANDIN, Monsieur FLEURY

Absents excusés : Madame CHASPOUL, Monsieur IMBERT

Secrétaire de séance : Madame LAZARIN

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de la séance du 12 avril 2024
- Attribution subvention Comité des fêtes et autres associations
- Plan de financement trottoir
- Modification des modalités de publicité des actes pris par la commune
- OLD : Mise en oeuvre des Obligations Légales de débroussaillage
- Questions diverses

2024_024 Approbation du PV de la séance du 12 avril 2024

Mme le Maire ouvre la séance et fait l'appel. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Elle soumet ensuite à l'approbation des élus le Procès Verbal de la séance du 12 avril 2024. Celui-ci est **adopté à l'unanimité**.

Elle sollicite l'autorisation d'ajouter une délibération modificative concernant la reprise du solde d'exécution en section d'investissement au 001 omise sur le budget 2024 de la commune.

Le Conseil **ACCEPTÉ** à l'unanimité.

DEBATS : AUCUN

2024_025 Décision modificative n° 1 - Budget Commune Chaudon-Norante

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la prise en charge du budget de la commune par le service de gestion comptable, l'anomalie suivante est ressortie :

- La reprise du solde d'exécution en section d'investissement au 001 pour la somme de 5581,86 € a été omise et il convient de régulariser la situation.

Il est donc nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
001	Solde d'exécution section investissement	5581.86	
2132 - 20242	Bâtiments privés	-5581.86	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter cette délibération.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative comme indiquée dans le tableau ci-dessus.

DEBATS : AUCUN

2024_026 subventions accordées aux associations en 2024

Madame le Maire rappelle qu'une première vague de demande de subventions allouées aux associations a déjà été traitée et délibérée (délibération n° 2024-13 séance du 15 mars 2024).

Elle expose les différentes nouvelles demandes reçues à ce jour, rappelle que la somme nécessaire a été inscrite au chapitre 6574 et propose d'attribuer ces subventions selon la répartition suivante :

- Association Festive de Chaudon-Norante	1000 €
- ADMR Barrême	200 €
- Sapeur Pompiers Barrême	200 €
- Société de pêche 3 Asses	50 €
- Animation Lavande et Patrimoine	50 €
- Association les Marche Pieds	50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **D' ACCORDER** les subventions selon la répartition suivante :

- Association Festive de Chaudon-Norante	1000 €
- ADMR Barrême	200 €
- Sapeur Pompiers Barrême	200 €
- Société de pêche 3 Asses	50 €
- Animation Lavande et Patrimoine	50 €
- Association les Marche Pieds	50 €

DEBATS : M. Calamuso indique qu'il est compliqué de récupérer les comptes de l'ancien bureau de l'Association festive de Chaudon Norante et qu'il sera demandé une situation des comptes au nouveau bureau directeur de l'AFCN.

2024_027 Modification de la demande de subvention pour le projet Trottoir sécurisé

VU la délibération n° 2023-007 du 5 mai 2023 validant l'approbation du projet de la création d'un trottoir sécurisé et des demandes de subventions,

Considérant le devis actualisé du 24 mai 2024,

Considérant qu'il y a lieu de modifier le montant de la répartition des subventions,

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Conseil Départemental, il convient :

- de valider la totalité de l'opération de réalisation du trottoir sécurisé pour un montant total de 99 720,00 € HT, soit 119 664,00 € TTC.

- de valider le montant et les modalités financières de l'opération telle que :

- montant des travaux HT	99 720,00 €
- subvention DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux 50%)	49 860,00 €
- subvention DSIL (dotation de soutien à l'investissement local 20 %)	19 944,00 €
- autofinancement (30%)	29 916,00 €

- de valider l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération

- de solliciter les aides du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** la totalité de l'opération de réalisation d'un trottoir sécurisé,

- **VALIDE** le montant et les modalités financières de l'opération.

DEBATS : AUCUN

2024_031 annule et remplace la délibération 2024-27 modification de la demande de subvention pour le projet Trottoir sécurisé

VU la délibération n°2023-007 du 5 mai 2023 validant l'approbation du projet de la création d'un trottoir sécurisé et des demandes de subventions,

VU la délibération n° 2024-27 du 24 mai 2024 transmise au contrôle de légalité le 3 juin 2024, entachée d'une erreur de rédaction sur la retranscription des services sollicités pour la demande de subvention.

Considérant le devis actualisé le 24 mai 2024,

Considérant qu'il y a lieu de modifier le montant de la répartition des subventions,

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par les Services de l'Etat, il convient :

- de valider la totalité de l'opération de réalisation du trottoir sécurisé pour un montant total de 99 720,00 € HT, soit 119 664,00 € TTC.

- de valider le montant et les modalités financières de l'opération telle que :

- montant des travaux HT	99 720,00 €
- subvention DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux 50%)	49 860,00 €
- subvention DSIL (dotation de soutien à l'investissement local 20 %)	19 944,00 €
- autofinancement (30%)	29 916,00 €

- de valider l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération

- de solliciter les aides des Services de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité** :

- **VALIDE** la totalité de l'opération de réalisation d'un trottoir sécurisé,

- **VALIDE** le montant et les modalités financières de l'opération.

DEBATS : AUCUN

2024_028 Mise en oeuvre des obligations légales de débroussaillage

VU la loi n°2023-580 du 10 juillet 2023 qui vise à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie.

VU l'arrêté préfectoral n° 2023-1473 du 04 juillet 2013 relatif à la prévention des incendies de forêts et des espaces naturels dans le département des Alpes de Haute-Provence et concernant le débroussaillage.

Considérant la carte générale de la commune de Chaudon-Norante avec les zonages d'application de la réglementation,

Considérant qu'il convient d'établir un état des lieux des actions réalisées ou en cours de réalisation sur la commune,

Madame le Maire, après avoir présenté la plaquette sur les obligations légales de débroussaillage, propose au conseil municipal :

- d'informer les propriétaires identifiés dans les zones à forte sensibilité au risque d'incendie par l'envoi de la plaquette accompagnée d'un courrier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité**,

- **DECIDE** d'informer les propriétaires identifiés dans les zones à forte sensibilité au risque d'incendie par l'envoi de la plaquette accompagnée du plan de zonage.

- **DECIDE** de diffuser la plaquette d'information sur le site internet dès sa mise en fonction, afin de sensibiliser l'ensemble de la population.

DEBATS : AUCUN

QUESTIONS DIVERSES :

PRETS BANCAIRES : Mme le Maire rappelle qu'elle a délégué pour les prêts et qu'il est décidé de faire les deux prêts nécessaires pour le budget de l'eau sur 15 ans plutôt que 10 ans.

CHANGEMENT STORE CHAMBRETTE : Le store qui est ancré sur la façade de la mairie doit être changé. Une demande du comité des fêtes pour autoriser ce changement a été faite oralement par le nouveau bureau du comité des fêtes. M. RISOLI rappelle que le store qui doit être installé avait été acheté par la Chambrette donc il convient de voir avec les membres de la Chambrette s'ils ont besoin d'aide pour le changement.

ECLAIRAGE CITY : Les enfants du village ont demandé à ce que le city puissent être éclairé pour s'y rendre en soirée en été. Actuellement il n'y a aucun éclairage direct pour ce site. Olivier DODRUMEZ se renseigne sur un éclairage solaire et la possibilité de mettre un programmateur. Voir avec CEGELEC également.

RESERVOIR DU CIMETIERE DE CHAUDON : Il avait été demandé à l'employé communal de faire un enrochement afin de fixer et surelever le réservoir qui permettra d'avoir un point d'eau pour arroser au cimetière de Chaudon. Ce travail sera reprogrammé rapidement.

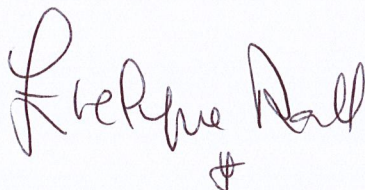
L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire clôt les débats et remercie les conseillers.

La séance est levée à 20h20.

à Chaudon-Norante,
le 21 juin 2024

La Présidente de Séance,
Evelyne RALL

Le/la Secrétaire de séance,
Roxane LAZARIN



Publié le :

